

Séance du 14 novembre 2016

Dûment convoquée le 7 novembre 2016

En l'an deux mille seize, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne-Catherine BALLAND, Anne Marie CARDON, Pierre GALLET, Nicole LACHAUD, Dominique LAPORTE, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Excusés : Jean Marc HEUZE, Christèle NEYRAT,

Procuration : Christèle NEYRAT pour Jean François AUTEFORT,

Secrétaire de séance : Pierre GALLET

Votes : 10 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2016-07-01

OBJET : Diagnostique et schéma directeur – phase 2 : Validation du programme de sectorisation d'eau potable

Vu la réalisation du diagnostic du réseau d'eau potable de la commune,

Vu la délibération n°2016-04-07 en date du 27 juin 2016 portant sur le choix du maître d'œuvre pour la réalisation du programme de sectorisation,

Vu la proposition du cabinet ADVICE INGENIERIE pour la réalisation des études préliminaires, le suivi de la consultation des entreprises et des travaux pour la réalisation du programme de sectorisation du réseau aep,

Monsieur le Maire présente le projet de sectorisation. Cette opération comporte la pose de 13 débitmètres et d'un poste central de télégestion. Le coût HT des travaux est estimé à 139 430,30€ hors frais de maîtrise d'œuvre, de raccordement électrique et téléphonique et frais divers (SPS, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de sectorisation du réseau AEP,

AUTORISE le Maire à signer le lancement de consultation des entreprises,

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération,

DEMANDE d'étudier toutes les sources de financement possibles et de transmettre les dossiers de sectorisation aux organismes concernés : le service de l'Eau du Département de la Dordogne et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

N°2016-07-02

OBJET : Convention de passage avec Monsieur Bernard MURAT sur les parcelles AT 70, 79, 143, 147, 181 lieu-dit « La Marterrie-Est »

Vu la délibération du 26 janvier 2015 n°2015-01-04,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison de la nécessité d'implantation de canalisations de raccordement à l'eau potable en vue de desservir la parcelle cadastrée AV 161 au lieu-dit « La Marterrie-Est » une convention de passage soit établie entre la Commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart et le propriétaire Monsieur Bernard MURAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE que la présente servitude est consentie à Monsieur Bernard MURAT moyennant la pose d'un compteur d'eau en limite de sa propriété sur la parcelle cadastrée n°79 section AT,

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires et,

DÉSIGNE le 1^{er} adjoint pour signer l'acte administratif dans la forme.

N°2016-07-03

OBJET : Convention de passage avec Madame Chantal CASTELNOT sur les parcelles AT 37, 38 et 183 lieu-dit « La Marterie-Est »

Vu la délibération du 26 janvier 2015 n°2015-01-05,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison de la nécessité d'implantation de canalisations de raccordement à l'eau potable en vue de desservir la parcelle cadastrée AV 161 au lieu-dit « La Marterie-Est » une convention de passage soit établie entre la Commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart et le propriétaire Madame Chantal CASTELNOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE que la présente servitude est consentie par la propriétaire moyennant l'indemnisation par le service des eaux d'un montant de 1300€. Montant forfaitaire payable en une seule fois.

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires et,

DÉSIGNE le 1^{er} adjoint pour signer l'acte administratif dans la forme.

N°2016-07-04

OBJET : Adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes de la Vallée de L'Homme, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 et ;
autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

N°2016-07-05

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 999,44 euros

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 08/11/2016,

Vu l'absence de possibilité de recouvrement des redevances ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° T 72254700015 de l'exercice 2007, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)

- n° T 72254720015 de l'exercice 2007, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)

- n° T 72254740015 de l'exercice 2008, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)

- n° T 72254760015 de l'exercice 2008, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)

- n° T 72254770015 de l'exercice 2009, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)
- n° T 72254800015 de l'exercice 2009, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)
- n° T 72254810015 de l'exercice 2010, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)
- n° T 72254820015 de l'exercice 2010, (objet : redevance ordures ménagères montant : 79,00€)
- n° T 72254830015 de l'exercice 2011, (objet : redevance ordures ménagères montant : 86,90€)
- n° T 72254890015 de l'exercice 2012, (objet : redevance ordures ménagères montant : 86,90€)
- n° T 72254900015 de l'exercice 2012, (objet : redevance ordures ménagères montant : 86,90€)
- n° T 72254870015 de l'exercice 2012, (objet : redevance ordures ménagères montant : 19,84€)
- n° T 72254910015 de l'exercice 2012, (objet : redevance ordures ménagères montant : 86,90€)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 999,44€.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

En l'an deux mille seize, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

N°2016-07-01	Diagnostic et schéma directeur – phase 2 : Validation du programme de sectorisation d'eau potable
N°2016-07-02	Convention de passage avec Monsieur Bernard MURAT sur les parcelles AT 70, 79, 143, 147, 181 lieu-dit « La Marterie-Est »
N°2016-07-03	Convention de passage avec Madame Chantal CASTELNOT sur les parcelles AT 37, 38 et 183 lieu-dit « La Marterie-Est »
N°2016-07-04	Adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24
N°2016-07-05	Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 999,44 euros

Marcel ALBUCHER	
Jean François AUTEFORT	
Anne-Catherine BALLAND	
Anne Marie CARDON	
Pierre GALLET	
Jean Marc HEUZE	<i>Excusé</i>
Nicole LACHAUD	
Dominique LAPORTE	
Christèle NEYRAT	<i>Excusée Procuration pour Jean François AUTEFORT</i>
Régis ROBERT	
Thierry SAULIERE	